

## GEMME COLLOQUE DE FRIBOURG



Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

1

«LE PROBLÈME CRUCIAL  
DE NOTRE TEMPS EST  
CELUI DE LA NÉCESSITÉ  
D'UNE PENSÉE APTE À  
RELEVER LE DÉFI DE LA  
COMPLEXITÉ DU RÉEL »  
EDGAR MORIN

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

2

## DIVERSITÉ ET DIVERSIFICATION

- des **situations**
- des **acteurs** (individu, groupe, société civile, Etat, etc.)
- des **lieux** de régulation des conflits
- des **outils** à disposition

### => **complexité croissante**

- des **règles** applicables
- des **solutions** adaptées au contexte

### => **besoin croissant de communication**

- sur les **problèmes**
- sur les **procédures** applicables

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

3

## LE MANDAT DU LÉGISLATEUR FÉDÉRAL

- « Une place importante est réservée au **règlement préalable** ou **extrajudiciaire** des litiges. Aussi, les parties doivent-elles procéder à une tentative de conciliation ou se soumettre à une médiation avant de saisir le tribunal compétent. Le passage, en principe obligé, par cette étape devrait contribuer **à décharger les tribunaux**, d'une part, et **à faciliter l'accès à la justice** pour les parties (abaissement du seuil) d'autre part. Les cantons concernés pourront continuer de confier les tâches de conciliation au juge de paix, proche du citoyen. Les autorités de conciliation se verront de plus attribuer des compétences accrues (en particulier une compétence décisionnelle dans les litiges dont la valeur est peu élevée). »  
Message du CF du 28 juin 2006 relatif au code de procédure civile suisse (CPC) – no 06.062 - p. 6843

4

## QUELQUES CAS TIRÉS DE LA PRATIQUE EN GUISE D'INTRODUCTION

- Cas 1 : La rentrée scolaire
- Cas 2 : Le rideau
- Cas 3 : Le contrat de confiance
- Cas 4 : Tu te souviendras de mon nom...
- Cas 5 : Le tonneau de Diogène
- Cas 6 : L'espoir sportif

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

5

HOMO MEDIATOR, QUO VADIS ?

JUDEX, QUO VADIS ?

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

## FÉDÉRATION SUISSE DES ASSOCIATIONS DE MÉDIATION/ SDM-FSM

*« Les médiations ordonnées ne représenteront pas la majorité. La place des modes amiables et la subsidiarité de l'intervention des tribunaux doit être développée **en marge des tribunaux**. Il s'agit de favoriser l'autonomie et la responsabilité des parties dans la résolution des conflits, conformément au mandat donné par le Conseil fédéral. »*

Andrea Staubli, présidente

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

7

## LE JUGE, LE DROIT ET LES RÈGLES

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

8

## ART. 201 CPC

### Art. 201 CPC Tâches de l'autorité de conciliation

1 L'autorité de conciliation tente de trouver un accord entre les parties de manière informelle. Une transaction peut porter sur des **questions litigieuses qui ne sont pas comprises dans l'objet du litige dans la mesure où cela contribue à sa résolution.**

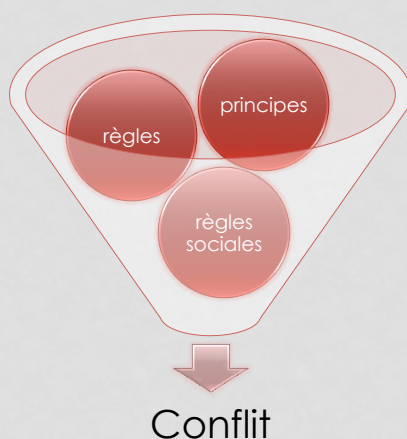
2 Les autorités paritaires de conciliation donnent également des conseils juridiques aux parties dans les domaines mentionnés à l'art. 200.

**=> Extension du cadre de discussion**

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

9

## LOI, RÈGLES ET RÈGLES SOCIALES



Inspiré de Christine Guy-Ecabert et Elisabeth Volckrick – Enlèvement parental international d'enfants – saisir le juge ou s'engager dans la médiation, Helbing Lichtenhahn 2015  
- Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

10

## LÉGALITÉ ET LÉGITIMITÉ

Ce qui est juridique n'est pas toujours perçu  
comme juste...et inversement

« l'Homme « moyen » n'existe que dans les  
statistiques qui l'évaluent, mais on ne le  
rencontre jamais »

Duss von Werth

LE DROIT MÈNE A TOUT... PARFOIS  
NULLE PART

## L'ORAL ET L'ECRIT

« Scripta manent, verba volant »

mais aussi....

« Scripta manent, verba vivent »

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

13

## CONCLUSION

L'introduction de la médiation et la valorisation des modes amiables dans le CPC n'ont pas fondamentalement modifié les mentalités

« on ne peut avancer plus vite que le temps dont la partie la plus lente a besoin pour prendre ses décisions »

Gary J. Friedman

Isabelle Bieri - Toute citation autorisée avec référence à son auteur

14